

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2025-02-26-01

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six février, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoints, Mme POIS M.B., M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., M. NOVICK C., Mme WILK I., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. MANGARD B. ; M. SERAFFIN JC.

Etaient absents excusés : Mme CARON A.M. (pouvoir à Blandine Lefebvre), Mme MOA K. (pouvoir à Brigitte FLEURY), M. LEROY E. (pouvoir à Loïc Beaucamp) ; M. BREARD D.

Etaient absents : M. COUAILLET T., Mme BREARD A., Mme BOUCLON S., M. WINTER G., Mme POIS L., M. AVRIL V.

Date de convocation : 14/02/2025

Date d'affichage : 18/02/2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 17

Votants : 20

M. Loïc Beaucamp a été désigné secrétaire de séance

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL M. MANGARD BRUNO SUITE A UNE DEMISSION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-14,

Considérant la démission de M. Hervé BARUT de son mandat de conseiller municipal reçue le 10/12/2024,
Considérant la démission de Mme Séverine GREMONT de son mandat de conseillère municipale reçue le 30/01/2025,

Considérant que la commune de Saint-Nicolas compte plus de 3500 habitants, et qu'il convient de combler la vacance d'un poste de conseiller municipal par installation du suivant sur la liste,

Considérant que M. Bruno MANGARD est le suivant sur la liste du groupe « Cultivons notre bien-vivre », et que celui-ci a accepté de siéger au sein du conseil municipal de Saint-Nicolas d'Aliermont,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve l'installation de M. Bruno MANGARD, en tant que conseiller municipal,
- Dit que le tableau modifié du conseil municipal est approuvé et sera transmis en préfecture,
- Autorise madame le Maire à prendre tous les actes consécutifs à la présente délibération.

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Loïc BEAUCAMP



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Au registre sont les signatures,
Le 26 février 2025,

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.